

## 10 PROPOSITIONS POUR 3 OBJECTIFS

Les formations préparant aux brevets de technicien supérieur sont de qualité et bénéficient d'une image positive aux yeux des étudiants, des familles et des employeurs. Il est néanmoins nécessaire de procéder à la rénovation du dispositif pour :

- ✓ **augmenter les taux de réussite, notamment ceux des bacheliers technologiques et professionnels ;**
- ✓ **rendre encore plus performante l'insertion professionnelle des diplômés ;**
- ✓ **favoriser la poursuite d'études des diplômés qui en ont le goût et le potentiel.**

Les dix orientations proposées à la concertation et leur conjugaison doivent y contribuer :

- 1. Développer fortement les voies de l'alternance**
- 2. Renforcer l'accompagnement personnalisé au service de la réussite des étudiants**
- 3. Développer les dispositifs ouvrant à la poursuite d'études**
- 4. Multiplier et organiser les passerelles avec les autres formations du cycle licence**
- 5. Organiser la formation par modules afin de permettre une individualisation des parcours et une meilleure articulation avec la formation tout au long de la vie**
- 6. Développer les plates-formes technologiques**
- 7. Améliorer l'information des jeunes et de leurs familles sur les données relatives à l'insertion professionnelle pour chaque formation de BTS**
- 8. Permettre les adaptations locales, afin de rendre les formations plus réactives aux évolutions du contexte économique**
- 9. Renforcer le pilotage et la cohérence de la carte des formations**
- 10. Réexaminer les champs de tous les BTS afin de rendre l'offre de formation à la fois plus lisible et mieux adaptée aux besoins de l'économie et de la société**

# 10 PROPOSITIONS POUR LA RENOVATION DES BTS

## 1. DEVELOPPER FORTEMENT LES VOIES DE L'ALTERNANCE

Compte tenu du caractère fortement professionnel de la formation, les voies de l'alternance sont particulièrement bien adaptées aux préparations au BTS.

Le développement de l'alternance appelle bien entendu une importante mobilisation des entreprises pour l'accueil des étudiants, ainsi que celle des conseils régionaux pour le financement de l'apprentissage et des OPCA pour le financement des contrats de professionnalisation.

Avec aujourd'hui 12.700 étudiants en apprentissage reçus à l'examen, les formations au BTS disposent d'une marge de progression pour aller sensiblement au-delà et viser l'objectif de 20.000. Pour accélérer cette évolution, il est préconisé que la moitié des nouvelles sections qui seront désormais ouvertes, qu'il s'agisse d'une création nette ou de la transformation d'une section existante, le soit obligatoirement en apprentissage.

## 2. RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE AU SERVICE DE LA REUSSITE DES ETUDIANTS

Si 70% du total des candidats au BTS connaissent la réussite à l'examen, plusieurs éléments justifient cependant une action déterminée pour réduire les taux d'échec aujourd'hui observés.

En effet, outre un nombre non négligeable dès la première année d'abandons en cours de scolarité (4%) et de redoublement (7%), on constate un taux d'échec important (51%) des bacheliers professionnels. Dans la mesure où une part sans cesse croissante de bacheliers professionnels s'engage désormais dans des études supérieures et où la réforme du baccalauréat professionnel va encore accentuer cette tendance, il apparaît indispensable de favoriser :

- ✓ l'innovation pédagogique, notamment par la pédagogie par projets ;
- ✓ une diversification des méthodes en fonction des publics accueillis ;
- ✓ la constitution de sections homogènes ;
- ✓ le suivi individualisé des étudiants.

## 3. DEVELOPPER LES DISPOSITIFS OUVRANT A LA POURSUITE D'ETUDES

Un des atouts importants des formations au BTS réside dans le fait qu'elles préparent efficacement à l'insertion professionnelle immédiate tout en ouvrant de façon effective la voie à une poursuite d'études, immédiate ou différée, à tous les étudiants qui en ont l'envie et les capacités, que ce soit au travers des classes ATS (classes d'adaptation pour techniciens supérieurs qui préparent à l'entrée en école d'ingénieurs), de l'accueil en licence professionnelles dont les titulaires de BTS représentent environ 40% des inscrits, ou de l'accueil en écoles de commerce.

Dans le cadre des partenariats qu'ils concluent avec les établissements d'enseignement supérieur tant pour l'accueil d'étudiants en réorientation que pour la poursuite d'études de leurs propres étudiants, les lycées doivent être en mesure de consolider et développer les dispositifs existants.

#### 4. MULTIPLIER ET ORGANISER LES PASSERELLES AVEC LES AUTRES FORMATIONS DU CYCLE LICENCE

Même si le développement de l'orientation active doit permettre de réduire les erreurs manifestes d'orientation, il importe de rendre plus aisées les passages entre les différentes filières (licences universitaires, préparation du diplôme universitaire de technologie, classes préparatoires générales ou technologiques, préparation du brevet de technicien supérieur) qui participent à un titre ou à un autre du cycle licence. Ce n'est en effet qu'au cours de sa formation que l'étudiant prend réellement conscience de ses capacités et de ses goûts et qu'il précise son projet personnel et professionnel.

Si la réorientation d'étudiant en STS vers d'autres filières est relativement rare, ces sections offrent en revanche un encadrement pédagogique et des enseignements pratiques bien adaptés à certains profils d'étudiants en échec dans des cursus plus généralistes et abstraits. Dans le cadre du *Plan pluriannuel pour la réussite en licence*, des partenariats universités/lycées se mettent en place pour favoriser la constitution de passerelles permettant l'accueil en STS en février et la mise en place d'enseignement de rattrapage et d'adaptation au second semestre.

#### 5. ORGANISER LA FORMATION PAR MODULES AFIN DE PERMETTRE UNE INDIVIDUALISATION DES PARCOURS ET UNE MEILLEURE ARTICULATION AVEC LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Une organisation modulaire de la formation favorise :

- ✓ la pluralité des parcours prenant en compte les étudiants dans leur diversité ;
- ✓ les réorientations, tant en accueil qu'en sortie ;
- ✓ une validation progressive des acquis et leur capitalisation sous forme de crédits ECTS ;
- ✓ la formation tout au long de la vie.

Bien que l'organisation actuelle soit peu compatible avec un tel modèle dans la mesure où elle repose sur des grilles horaires hebdomadaires fixes et sur un examen terminal à l'issue de la seconde année, on peut néanmoins observer les référentiels de BTS comportent l'esquisse d'une approche modulaire au travers de :

- ✓ la segmentation de la formation en unités constituées, en cohérence avec la finalité du diplôme, d'un ensemble de compétences, de savoir-faire et de savoirs ;
- ✓ la possibilité d'associer des crédits à la réussite aux épreuves ;
- ✓ l'introduction, pour certaines épreuves, d'un contrôle en cours de formation (CCF) qui permet, dans les établissements publics et privés sous contrat, de vérifier au long du cursus l'acquisition des compétences et connaissances attachées à certaines unités, même si la validation proprement dite n'intervient qu'au moment de l'examen final.

Sur ces bases, il paraît légitime d'ouvrir à la concertation les questions relatives :

- ✓ à la transformation des unités de certification en unités d'enseignement ;
- ✓ au découpage en semestres ;
- ✓ au développement du contrôle en cours de formation, en veillant à l'étaler dans le temps et non pas à l'organiser sous la forme d'une épreuve ponctuelle ;
- ✓ à la bonne articulation des épreuves terminales et des unités d'enseignement.

## **6. DEVELOPPER LES PLATES FORMES TECHNOLOGIQUES**

Les plates-formes technologiques (PFT) ont pour vocation de mettre les moyens et les compétences des établissements publics d'enseignement secondaire au service des entreprises, et en particulier des PME. Les PFT sont labellisées par le ministère chargé de la recherche après avis d'une commission nationale. A ce jour, 25 structures ont reçu le label PFT. Elles contribuent :

- ✓ à la formation et à l'insertion professionnelles des élèves de la voie technologique et professionnelle, en leur donnant l'occasion de participer à l'exécution de prestations destinées aux entreprises ; elles leur permettent de mettre en pratique leurs acquis théoriques dans le cadre d'une démarche de projet et d'approfondir leur connaissance du monde professionnel ;
- ✓ au développement économique en proposant aux PME des prestations technologiques et des formations à l'utilisation d'équipements et de technologies.

Il est proposé de faire évoluer la procédure de labellisation des PFT en donnant plus de poids aux critères de formation et d'insertion professionnelle. L'objectif est de labelliser 200 nouvelles plates-formes au cours des trois prochaines années.

## **7. AMELIORER L'INFORMATION DES JEUNES ET DE LEURS FAMILLES SUR LES DONNEES RELATIVES A L'INSERTION PROFESSIONNELLE POUR CHAQUE FORMATION DE BTS**

L'enquête IVA (Insertion dans la vie active) conduite le plus souvent en partenariat avec les régions mesure l'insertion professionnelle à 7 mois d'un large échantillon de sortants de STS. Les résultats sont donnés par formation et non par lycées, dans la mesure où la faiblesse des effectifs de certaines sections ne permet pas de déterminer des taux statistiquement pertinents.

Il a été décidé qu'à compter de 2011 que l'enquête deviendrait exhaustive, afin de permettre la diffusion d'une information totalement sécurisée, susceptible d'éclairer les étudiants et leurs familles dans les choix d'orientations. Ces éléments seront également indispensables au pilotage de la carte des spécialités. Pour éclairer l'insertion à plus long terme (30 mois) et disposer ainsi d'un point de comparaison avec d'autres enquêtes portant sur d'autres filières de formation, il pourra être procédé à une extension de l'enquête « Génération » assurée par le CEREQ.

## **8. PERMETTRE LES ADAPTATIONS LOCALES, AFIN DE RENDRE LES FORMATIONS PLUS REACTIVES AUX EVOLUTIONS DU CONTEXTE ECONOMIQUE**

Si les équipes enseignantes peuvent bien entendu adapter la pédagogie aux caractéristiques des étudiants et de l'environnement économique, la rigidité des référentiels ne permet pas actuellement d'y introduire des unités à contenus libres.

A l'instar de ce qui existe dans les IUT, au sein desquels 20% des enseignements peuvent faire l'objet d'une adaptation locale, il convient de débattre de la question d'ouvrir en STS, dans le respect des objectifs généraux de la formation, un dispositif analogue prenant en compte les spécificités des entreprises et des emplois locaux.

## **9. RENFORCER LE PILOTAGE ET LA COHERENCE DE LA CARTE DES FORMATIONS**

L'article 57 de la loi du 24 novembre relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie prévoit, au niveau de chaque région, la conclusion d'un contrat de plan régional de développement des formations professionnelles. Celui-ci déterminera les objectifs communs aux différents acteurs, « *notamment en termes de filières de formation professionnelle initiale et continue, sur la base d'une analyse des besoins en termes d'emplois et de compétences par bassin d'emploi* ». Il sera signé par le président du conseil régional, le représentant de l'Etat dans la région et l'autorité académique.

L'élaboration de ces contrats, qui associera les collectivités territoriales, les organisations d'employeurs et de salariés, le préfet et le recteur, doit être l'occasion de procéder à une révision générale de la carte des implantations en fonction notamment de l'adéquation des sections de technicien supérieur aux gisements d'emplois qui devront être appréciés selon les cas au niveau du bassin, de la région ou dans le cadre d'un champ géographique plus vaste.

## **10. REEXAMINER LES CHAMPS DE TOUS LES BTS AFIN DE RENDRE L'OFFRE DE FORMATION A LA FOIS PLUS LISIBLE ET MIEUX ADAPTEE AUX BESOINS DE L'ECONOMIE ET DE LA SOCIETE**

On compte aujourd'hui 87 spécialités de BTS (110 en prenant en compte les options) qui portent sur des flux de volumes très différents (12 inscrits à l'examen en « industries céramiques, 23.782 en management des unités commerciales). S'il convient de maintenir une distinction nette entre la carte des spécialités de DUT qui ont vocation à être larges et celle des BTS qui doivent être plus étroitement rattachées à un métier ou une famille de métiers, il est en revanche nécessaire de faire procéder, avec le concours de la commission interprofessionnelle consultative et des commissions professionnelles consultatives, à une révision générale de cette carte afin d'examiner la pertinence d'éventuelles fusions, différenciations ou créations de spécialités au regard de l'évolution des métiers et des emplois.

## LES BREVETS DE TECHNICIEN SUPERIEUR : QUELLE ORGANISATION ?

Le BTS est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare le plus souvent en deux ans, la durée de formation pouvant varier en fonction de la voie de préparation (formation initiale ou continue, statut scolaire ou apprentissage) et du parcours antérieur de l'étudiant. Ce diplôme atteste d'une qualification professionnelle et est classé au niveau III de la certification professionnelle. Il se prépare dans les lycées publics, dans des établissements privés sous contrat et hors contrat, ainsi que dans des centres de formation d'apprentis (CFA).

### LES SPECIALITES

Celles-ci sont créées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au terme d'un processus qui prend en compte les besoins des branches professionnelles, après une étude d'opportunité. Au sein des commissions professionnelles consultatives (CPC), des groupes de travail élaborent, pour chaque spécialité, le référentiel d'activité professionnelle, le référentiel de certification, ainsi que le règlement d'examen. Les spécialités sont actualisées en fonction de l'évolution des métiers ; elles peuvent également disparaître ou être fusionnées avec d'autres, dans les mêmes conditions. Le comité interprofessionnel consultatif (CIC) est par ailleurs saisi des questions générales concernant la formation des futurs techniciens supérieurs.

### LE RECRUTEMENT

Le recrutement est sélectif, sur dossier avec parfois un entretien. La procédure s'effectue désormais via le portail « admission post-bac ».

### LES ETUDES

En formation initiale sous statut scolaire, les études comprennent une trentaine d'heures d'enseignement hebdomadaires, constituées de cours, de travaux pratiques et de travaux dirigés au sein desquels peuvent intervenir des professionnels. La formation inclut une période de stage en entreprise de durée variable, comprise entre 8 et 16 semaines. Les résultats obtenus en première année déterminent le passage à l'année suivante. En seconde année, une part importante des enseignements est destinée à l'acquisition d'un savoir-faire professionnel. Durant cette année, les étudiants réalisent un projet sur un thème de leur domaine d'études qui est évalué à l'examen.

### LA CERTIFICATION

Un examen terminal, constitué d'au plus 6 épreuves obligatoires, parfois déclinées en sous-épreuves, valide la formation suivie. Une partie de cette validation prend la forme d'un contrôle en cours de formation dans les établissements habilités à cet effet : lycées, établissements privés sous contrat et centres de formation d'apprentis habilités. Les notes et unités correspondantes sont valables cinq ans à compter de leur date d'obtention.

### LE DEVENIR DES ETUDIANTS TITULAIRES D'UN BTS

Les titulaires de BTS s'insèrent majoritairement dans la vie active. Un tiers environ des diplômés poursuit des études, notamment en licences professionnelles dans une spécialité en lien avec la formation suivie en STS, ainsi que dans des écoles d'ingénieurs ou de gestion après un passage éventuel par des dispositifs d'adaptation comme les classes ATS pour les formations scientifiques.

# LES BREVETS DE TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHIFFRES

## CREATION

Les premiers brevets de techniciens supérieurs ont été mis en place en 1952. Au milieu des années soixante leur développement s'est accentué parallèlement à la mise en place des DUT.

## EFFECTIFS

Les sections de techniciens supérieurs accueillent 222 000 étudiants à la rentrée 2009 contre 216 000 à la rentrée 2008. Les parts respectives de l'enseignement public et de l'enseignement privé sont de 67,4% et de 32,5%. 158 000 étudiants suivent une préparation dans des spécialités des services contre 64 000 dans les spécialités de la production, soit environ respectivement 71% et 29%. L'effectif comprend 52% de femmes.

## ETABLISSEMENTS

2000 lycées publics ou établissements privés hébergent 3850 sections de techniciens supérieurs.

## RECRUTEMENTS

Les étudiants entrants en STS sont issus pour 25% des baccalauréats généraux, pour 56% des baccalauréats technologiques et pour 19% des baccalauréats professionnels. La rentrée 2009 a connu un accroissement important (+ 19,2%) de bacheliers professionnels.

## SPECIALITES

On compte 87 spécialités de BTS, 33 dans le domaine des services et 54 dans le domaine de la production. Ces spécialités comportent parfois des options. Les effectifs selon les spécialités sont variables, allant jusqu'à 22 000 étudiants pour la spécialité la plus importante. Certaines spécialités accueillent moins de 50 étudiants.

## REUSSITE

En 2009, 106 025 étudiants ont obtenu le BTS sur 155 014 présents aux examens, soit un taux de réussite moyen de 68,4%. Pour les bacheliers généraux le taux est de 80,8%, il est de 69,6% pour les bacheliers technologiques et de 49,4% pour les bacheliers professionnels. L'examen se prépare en formation initiale pour 59,3% des étudiants, en formation continue 19,8%, en apprentissage 11,6%, et selon d'autres modalités 9,3%.

25,7% des diplômés obtiennent un BTS du secteur de la production et 74,3% un BTS du secteur des services.

## INSERTION PROFESSIONNELLE

Hors contrats aidés, les titulaires d'un BTS s'insèrent professionnellement dans les 7 mois qui suivent l'obtention du diplôme à hauteur de 71,5% pour ceux qui relèvent des spécialités de la production et à hauteur de 65,9% pour ceux qui relèvent des spécialités des services.

## ZOOM SUR LES FILIERES STS

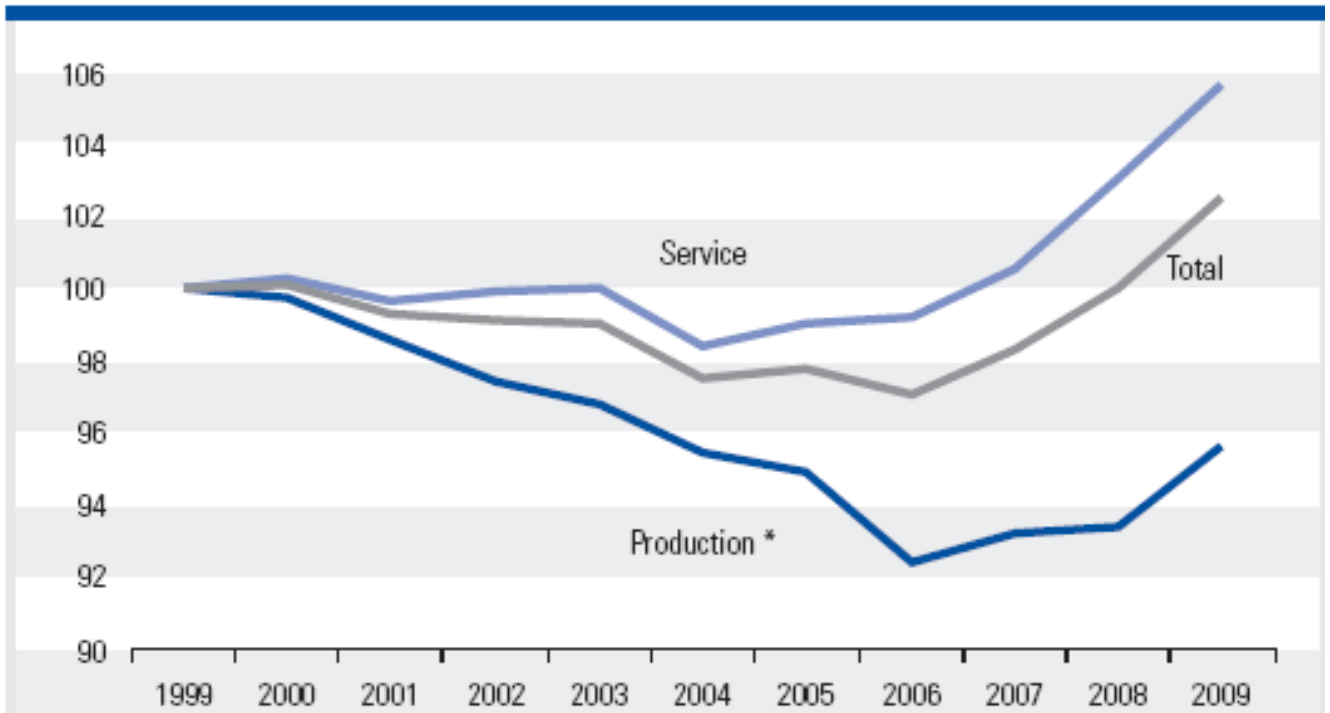
### Répartition des étudiants en sections de techniciens supérieur par groupe de spécialités (NSF\*) à la rentrée 2009

France métropolitaine + DOM (sans les établissements sous tutelle du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la pêche)

Groupes de spécialités	Public		Privé		Total général	Dont femmes		Évolution effectif STS 2009-2010/2008-2009 (en %)
	Ministère de l'Éducation nationale	Ministère de l'Éducation nationale	Autres ministères	Total		Effectif	%	
<b>SPÉCIALITÉS DISCIPLINAIRES</b>								
<b>Lettres et arts</b>								
Musique, arts du spectacle	76	25	-	25	101	53	52	7,4
<b>Total du domaine</b>	<b>76</b>	<b>25</b>		<b>25</b>	<b>101</b>	<b>53</b>	<b>52</b>	<b>7,4</b>
<b>SPÉCIALITÉS TECHNICO-PRO DE PRODUCTION</b>								
<b>Spécialités pluritechnologiques de la production</b>								
Technologies industrielles fondamentales	7 472	3 272	273	3 545	11 017	3 996	36	0,9
Technologies de commandes des transformations industrielles	10 968	2 002	-	2 002	12 970	516	4	2,8
<b>Total du domaine</b>	<b>18 440</b>	<b>5 274</b>	<b>273</b>	<b>5 547</b>	<b>23 987</b>	<b>4 512</b>	<b>19</b>	<b>1,9</b>
<b>Transformations</b>								
Spécialités pluritechnologiques des transformations	277	97		97	374	112	30	16,5
Agroalimentaire, alimentation, cuisine	1 091	58		58	1 149	756	66	4,8
Transformations chimiques et apparentées	2 447	1 098		1 098	3 545	2 304	65	3,6
Métallurgie	929	72		72	1 001	152	15	3,4
Matériaux de construction, verre, céramique	158	-		-	158	119	75	35,0
Plasturgie, matériaux composites	427	-		-	427	36	8	-5,9
Papier, carton	21	-		-	21	1	5	-38,2
Énergie, génie climatique	1 780	258		258	2 038	66	3	1,3
<b>Total du domaine</b>	<b>7 130</b>	<b>1 583</b>		<b>1 583</b>	<b>8 713</b>	<b>3 546</b>	<b>41</b>	<b>3,4</b>
<b>Génie civil, construction et bois</b>								
Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	3 909	1 212	105	1 317	5 226	1 980	38	3,2
Mines et carrières, génie civil, topographie	1 757	213		213	1 970	231	12	4,2
Bâtiment : construction et couverture	251	-		-	251	27	11	0,0
Bâtiment : finitions	346	33		33	379	171	45	8,6
Travail du bois et de l'ameublement	1 025	131		131	1 156	100	9	10,7
<b>Total du domaine</b>	<b>7 288</b>	<b>1 589</b>	<b>105</b>	<b>1 694</b>	<b>8 982</b>	<b>2 509</b>	<b>28</b>	<b>4,5</b>
<b>Matériaux souples</b>								
Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	1 000	73	-	73	1 073	1 008	94	2,6
Textile	261	8	-	8	269	243	90	14,5
Habillement	493	232	39	271	764	685	90	6,4
<b>Total du domaine</b>	<b>1 754</b>	<b>313</b>	<b>39</b>	<b>352</b>	<b>2 106</b>	<b>1 936</b>	<b>92</b>	<b>5,4</b>
<b>Mécanique, électricité et électronique</b>								
Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	4 056	541		541	4 597	288	6	-3,3
Mécanique générale et de précision, usinage	25	-		-	25	5	20	31,6
Moteurs et mécanique auto	1 968	341		341	2 309	54	2	4,9
Mécanique aéronautique et spatiale	179	39		39	218	17	8	23,2
Structures métalliques	1 413	74		74	1 487	63	4	0,7
Électricité, électronique	9 993	1 434		1 434	11 427	477	4	2,2
<b>Total du domaine</b>	<b>17 634</b>	<b>2 429</b>		<b>2 429</b>	<b>20 063</b>	<b>904</b>	<b>5</b>	<b>1,3</b>
<b>Total des spécialités technico-professionnelles de production</b>	<b>52 246</b>	<b>11 188</b>	<b>417</b>	<b>11 605</b>	<b>63 851</b>	<b>13 407</b>	<b>21</b>	<b>2,4</b>
<b>SPÉCIALITÉS TECHNICO-PROFESSIONNELLES DES SERVICES</b>								
<b>Échanges et gestion</b>								
Transport, manutention, magasinage	1 305	491	16	507	1 812	605	33	0,5
Commerce, vente	27 015	14 929	270	15 199	42 214	23 266	55	0,8
Finances, banque, assurances	4 376	2 605	46	2 651	7 027	4 389	62	-0,2
Comptabilité, gestion	22 636	9 359	20	9 379	32 015	20 168	63	1,9
<b>Total du domaine</b>	<b>55 332</b>	<b>27 384</b>	<b>352</b>	<b>27 736</b>	<b>83 068</b>	<b>48 428</b>	<b>58</b>	<b>1,1</b>
<b>Communication et information</b>								
Spécialités plurivalentes de la communication	2 253	4 419	140	4 559	6 812	5 156	76	9,4
Journalisme et communication	208				208	180	87	-1,9
Techniques de l'imprimerie et de l'édition	824	71		71	895	504	56	4,8
Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	2 638	2 250	203	2 453	5 091	2 780	55	7,0
Secrétariat, bureautique	10 146	2 994		2 994	13 140	11 662	89	-7,8
Informatique, traitement de l'information, transmission des données	5 891	3 250	102	3 352	9 243	1 066	12	2,4
<b>Total du domaine</b>	<b>21 960</b>	<b>12 984</b>	<b>445</b>	<b>13 429</b>	<b>35 389</b>	<b>21 348</b>	<b>60</b>	<b>0,2</b>
<b>Services aux personnes</b>								
Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	1 338	904	23	927	2 265	2 159	95	105,0
Santé	4 406	5 190	303	5 493	9 899	7 212	73	1,8
Travail social	3 240	3 349	144	3 493	6 733	6 517	97	0,2
Accueil, hôtellerie, tourisme	9 115	5 904	13	5 917	15 032	10 682	71	3,0
Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	537	2 569		2 569	3 106	3 094	100	6,0
<b>Total du domaine</b>	<b>18 636</b>	<b>17 916</b>	<b>483</b>	<b>18 399</b>	<b>37 035</b>	<b>29 664</b>	<b>80</b>	<b>5,6</b>
<b>Services à la collectivité</b>								
Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	576	216	30	246	822	301	37	3,1
Application des droits et statuts des personnes	893	432	379	811	1 704	1 404	82	110,9
<b>Total du domaine</b>	<b>1 469</b>	<b>648</b>	<b>409</b>	<b>1 057</b>	<b>2 526</b>	<b>1 705</b>	<b>67</b>	<b>57,4</b>
<b>Total des spécialités de service</b>	<b>97 397</b>	<b>58 932</b>	<b>1 689</b>	<b>60 621</b>	<b>158 018</b>	<b>101 145</b>	<b>64</b>	<b>2,5</b>
<b>Total des effectifs de STS</b>	<b>149 719</b>	<b>70 145</b>	<b>2 106</b>	<b>72 251</b>	<b>221 970</b>	<b>114 605</b>	<b>52</b>	<b>2,5</b>

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

## FILIERES STS : DES EFFECTIFS A LA HAUSSE



\* Y compris les étudiants inscrits dans les filières à dominante disciplinaire de la nomenclature interministérielle des spécialités de formation.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche